

Le congrès de Mulhouse s'est exprimé avec 128 Pour, 99 Contre, 73 Abstentions et 28 NPPV concernant l'utilisation du pronom "iel" en lieu et place de "il et elle". A titre exceptionnel, et afin de prendre en compte la diversité du vote, les textes du congrès de Mulhouse utilisent les 3 termes "il, elle et iel". Le SNUipp-FSU poursuivra sa réflexion sur cette question qui s'inscrit dans le cadre plus large de l'utilisation du langage égalitaire.

Thème 2

Une École attaquée dans son fonctionnement et son organisation

Les différentes crises – économique, sociale, démocratique, sanitaire et écologique – montrent toute l'importance du Service public dans son rôle d'amortisseur et comme moyen pour répondre aux inégalités sociales et territoriales et garantir à toutes et tous l'accès à des droits essentiels. Elles confirment aussi la nécessité de dégager des priorités en matière de besoins sociaux et environnementaux (éducation, hôpital public, santé, transports, énergie, culture...) et d'y consacrer une plus grande part de la richesse produite au bénéfice de toutes et tous.

Pourtant ce constat n'a pas débouché sur une inflexion des politiques néolibérales. La réaffirmation de l'austérité va avoir pour effets la poursuite, voire l'amplification d'économies drastiques dans les services publics et la baisse de la capacité d'action de la Fonction publique.

Dans ce contexte, l'École est profondément attaquée et ses personnels ouvertement méprisés, alors qu'elle figure à la traîne dans les comparaisons internationales depuis de nombreuses années et que les politiques éducatives successives n'ont pas permis d'agir durablement sur la réduction des inégalités. Le SNUipp-FSU continuera de s'opposer aux coups portés au service public d'éducation.

Les politiques néolibérales ont fait entrer dans le service public d'éducation des terminologies issues des pratiques managériales du privé que le SNUipp-FSU dénonce fermement (pilotage, gestion RH, management...) et qu'il juge incompatibles avec la notion même de service public. Leur utilisation n'a d'autre objectif que leur déconstruction et leur caractérisation pour mieux les combattre.

1. Le pilotage de l'École

La « loi pour l'école de la confiance » confirme un projet néolibéral pour l'École avec pour objectifs le démantèlement du système éducatif, la révision de son pilotage et le renforcement du management. L'encadrement est un levier majeur au service de la politique éducative actuelle qui impose au service public d'éducation des modèles RH et des outils de gestion inadaptés venant du secteur privé qui ont déjà fait la preuve de leur nocivité, notamment à France Télécom. Les principales conséquences en sont la dégradation accentuée des conditions de travail et de la qualité du service public d'Éducation.

1.1. Des évolutions de périmètre

1.1.1. Un ministère aux contours fluctuants

La réforme de l'organisation territoriale de l'État s'est d'abord traduite par la fusion de l'Éducation nationale et de la Jeunesse et des Sports, réunis dans un grand ministère, puis par un resserrement sur l'Éducation nationale et la jeunesse aux dernières élections. Elle n'est pas sans conséquences au niveau central comme aux niveaux déconcentrés avec un chevauchement des réseaux et des missions existants. Le SNUipp-FSU s'oppose à toute externalisation et toute fragmentation de l'action éducative au niveau territorial. Pour le SNUipp-FSU, la fusion avec d'autres ministères ne doit pas entraîner la réduction des moyens octroyés pour l'éducation.

1.1.2. Le rôle stratégique du recteur ou de la rectrice de région

La mise en place des grandes régions académiques avec un pouvoir hiérarchique confié aux recteurs et rectrices de région a pour double objectif le renforcement du pilotage et la diffusion de la politique éducative du ministère. Pour le SNUipp-FSU, ces réorganisations ne doivent pas conduire à déréguler le service public d'éducation dont la cohérence nationale doit être garantie par l'État (mandat Rodez, Perpignan).

1.1.3. La montée en puissance de l'échelon académique

Les académies sont devenues en quelques années le pivot de la politique des ressources humaines du ministère, y compris pour le premier degré. La loi de transformation de la Fonction publique, dont le SNUipp-FSU demande l'abrogation, s'est déjà traduite par la mise en place des lignes directrices de gestion, traitées au niveau académique aux dépens des compétences et spécificités du niveau départemental. Pour le SNUipp-FSU, celui-ci doit rester le niveau de proximité pour tous les services relevant du premier degré (mandat Perpignan), ce qui nécessite le renforcement des DSDEN en personnels administratifs. A l'issue du Grenelle de l'Éducation, la publication de feuilles de routes académiques, calquées sur les orientations ministérielles, confirme la volonté stratégique de pilotage des ressources humaines et le renforcement de l'encadrement par le recteur. La création des écoles académiques de la formation continue (EAFC) participe aussi de cet objectif en faisant de la formation un nouveau levier de contrôle et de management (cf thème 1).

1.1.4. Le pilotage ouvert du système éducatif

Fidèles à une conception libérale de l'école, les réformes Blanquer ont pour conséquence un élargissement de la gestion et de l'organisation du système éducatif à des acteurs extérieurs à l'École, notamment les collectivités territoriales. Le développement du pilotage partagé des cités éducatives dans le cadre de la politique de la ville ainsi que des territoires éducatifs ruraux renforce leur poids en les intégrant à la construction de la politique éducative au niveau local. Le SNUipp-FSU s'oppose au pilotage partagé du système éducatif et à des évolutions qui auront des incidences sur le service public d'éducation, en particulier sur le fonctionnement du premier degré. L'organisation et les contenus scolaires doivent rester de la seule compétence de l'Éducation nationale pour laquelle le SNUipp-FSU réaffirme le caractère national (mandats Rodez, Perpignan).

1.2. De la gestion des personnels à la systématisation du management

1.2.1. La RH de proximité

L'un des objectifs du Grenelle de l'Éducation était de transformer en profondeur la GRH du ministère en ciblant un accompagnement individualisé des personnels et un renforcement de l'échelon local. Le développement de la RH de proximité peut traduire à la fois la volonté de renforcer le contrôle des personnels, sous couvert de « *bienveillance* », tout en installant des hiérarchies intermédiaires en lien avec l'encadrement académique. Les feuilles de route académiques font une large place à ce dispositif. Dans un contexte de remise en cause du paritarisme, le supposé accompagnement individualisé des personnels confirme la volonté du ministère de renforcer le management local. Le SNUipp-FSU demande l'abandon de ce dispositif, issu du management privé, et le rétablissement d'un réel service du personnel, composé d'agent-es titulaires formé-es, pour accompagner tous-tes les agent-es dans leur carrière. Le SNUipp-FSU reste attaché à une gestion collective qui garantit l'équité et la transparence dans le respect du paritarisme.

1.2.2. Vers un encadrement renforcé dans la circonscription

Lors des arbitrages du Grenelle de l'Éducation, le ministre indiquait son souhait d'impliquer davantage de personnels dans le pilotage et de mieux les préparer aux fonctions d'encadrement, notamment les conseillers pédagogiques. Cela aura pour conséquence de créer une nouvelle hiérarchie intermédiaire, de

dénaturer les fonctions des formateurs·trices et d'utiliser la formation continue comme un levier de management (cf thème 1). Le SNUipp-FSU rappelle la mission essentiellement pédagogique des formateurs·trices, membres de l'équipe de circonscription, et s'opposera à l'attribution d'un rôle hiérarchique à ces personnels.

1.2.3. Des outils de gestion RH calqués sur le privé

L'expérimentation de l'application Andjaro, développée par une startup privée et déjà utilisée par de grands groupes pour « *maximiser la productivité et la rentabilité de l'entreprise* » résume à elle-seule le changement de paradigme opéré. Il n'y a plus de tabou à utiliser des outils de managers, déshumanisants au profit d'objectifs chiffrés qui n'améliorent en rien le remplacement ni ne facilitent le quotidien des remplaçant·es et des personnels administratifs. Le SNUipp-FSU condamne les dérives en cours et la privatisation d'un pan du service public d'éducation. Il s'oppose à l'utilisation de ce type d'application, a fortiori sur des téléphones non professionnels, sans garantie de confidentialité des données. Il appelle les remplaçant·es à ne pas utiliser Andjaro et les soutiendra s'ils, elles, iels subissent des pressions.

1.2.4. L'entrée en force des cabinets de conseil

Un récent rapport du Sénat pointe le poids des cabinets de conseil dans la conduite des politiques publiques en France. Le MENJS a ainsi eu recours aux consultant·es du cabinet McKinsey pour deux études portant sur la rémunération au mérite des professeur·es et la gouvernance des établissements scolaires. Le SNUipp-FSU s'oppose au recours à des cabinets privés qui influencent les prises de décision publiques. Il dénonce l'engagement de fonds publics dans cette dérive. Le ministère doit s'appuyer sur l'expertise de ses services qui doivent être abondés en personnels.

1.3. L'évaluation du système éducatif

Une expérimentation de l'évaluation des écoles se généralise à la rentrée 2022. Elle lie notamment acquisitions et résultats des élèves aux pratiques professionnelles, tout en s'intéressant aux temps scolaire et périscolaire et au fonctionnement de l'école. Sous l'égide du Conseil d'Évaluation de l'École créé par la « *loi pour une école de la confiance* », il s'agit de faire reposer l'analyse du système éducatif sur les résultats des auto-évaluations et des évaluations externes des écoles et établissements scolaires. De plus, en étant dessaisies de la construction concertée du projet d'école sous sa forme actuelle, les équipes se verront dorénavant imposer, dans un dispositif inutile et chronophage, leurs axes de travail aux dépens de leur liberté pédagogique. La participation des représentant·es des collectivités à la phase d'auto-évaluation et celle des représentant·es du monde économique au comité consultatif constituent des risques inacceptables de pression et d'ingérence. La place donnée aux parents et aux élèves dans cette évaluation, via des questionnaires de satisfaction, transforme également le rapport des usager·es au service public d'éducation. Le SNUipp-FSU s'oppose à la culture de l'évaluation et au pilotage par les résultats qui ont pour conséquence la mise en concurrence des écoles. L'évaluation du système éducatif doit reposer sur des critères objectifs et rigoureux et être indépendante des politiques éducatives du ministère, comme le CNEC le garantissait avec l'appui des chercheur·euses. Elle ne doit pas se limiter à l'évaluation des seules écoles.

Le SNUipp-FSU exige l'abandon de ce dispositif. Il soutiendra tous les personnels qui subiraient des pressions.

2. La direction et le fonctionnement de l'école

Les mandats de Perpignan, notamment le §1.2.2 du thème 2, restent valables.

Le SNUipp-FSU demande l'abrogation de la loi Rilhac qui va modifier en profondeur la direction et le fonctionnement de l'école. Le SNUipp-FSU a obtenu une augmentation des décharges de direction et des mesures indemnitaires, ces dernières ne concernent que certaines catégories de directions et sont loin des attentes et des besoins. Elles ne permettent pas d'améliorer les conditions de travail de tous·tes les directrices·teurs, ni de renforcer le collectif de travail, ni d'améliorer le fonctionnement des écoles.

2.1. Une volonté de hiérarchisation affirmée

En conférant une délégation d'autorité du ou de la DASEN aux directrices·teurs, la loi Rilhac accroît leurs responsabilités et ouvre la voie à une position hiérarchique au sein de l'école. Le SNUipp-FSU s'oppose à tout statut hiérarchique toutes missions d'encadrement et de contrôle. L'augmentation des quotités de décharge ne doit pas être prétexte à confier de nouvelles missions ou à faire des directrices·teurs des spécialistes de l'administratif, les éloignant de leurs fonctions premières comme l'animation de l'équipe, la coordination des projets et du suivi des élèves, les relations avec les partenaires et les usager·es. Le·la directeur·trice doit rester un·e enseignant·e chargé·e d'une fonction spécifique. Le SNUipp-FSU s'oppose au profilage des postes de direction, à l'accroissement et au dévoiement de missions liés à l'augmentation des décharges.

Le fonctionnement actuel des écoles, en équipe, sans supérieur·e hiérarchique **en leur sein**, est l'une des forces du premier degré. C'est le modèle plébiscité par la profession. Pour renforcer ce collectif de travail, il est indispensable de développer la formation de toutes et tous et d'octroyer du temps aux équipes, sur temps de classe, avec un conseil des maîtres·ses décisionnaire.

Le SNUipp-FSU rappelle que les référent·es direction sont des pairs. L'accès à cette mission doit être transparent. Ils, elles, iels ne doivent pas être un rouage de l'encadrement, mais une véritable aide à la direction, mobilisable en dehors de la chaîne hiérarchique.

Le recrutement des enseignant·es par les directrices·teurs comme l'ouvre l'expérimentation à Marseille constitue une dérèglementation inacceptable. Elle déroge à l'équité et à la transparence, notamment pour les opérations de mobilité qui pourraient casser le cadre statutaire des règles d'affectation des personnels. Elle aura un impact néfaste sur les missions du service public d'Éducation en renforçant les inégalités territoriales et la mise en concurrence entre les écoles. Le SNUipp-FSU exige l'arrêt immédiat de l'expérimentation de Marseille et s'oppose à sa généralisation.

Le SNUipp-FSU refuse catégoriquement le recrutement des enseignant·es par les directeurs·trices d'école.

2.2. Un fonctionnement d'école dégradé

Ces orientations divisent les équipes et dégradent le fonctionnement collectif en conférant un nouveau rôle à la/au directrice·teur qui devient un rouage de l'administration au plus près des enseignant·es. Le travail demandé par la hiérarchie (élaboration de listings divers, tableaux et enquêtes à renseigner, parcours d'élèves...) est trop souvent déconnecté des besoins des écoles pour assurer leur bon fonctionnement et la réussite des élèves. Or le collectif de travail, comme les conseils des maîtres·ses, de cycles et d'école doivent rester les seules instances de réflexion et de décisions dans les écoles.

A contre-courant du rôle hiérarchique souhaité par le ministère, le SNUipp-FSU réaffirme la place de pair parmi les pairs pour les directrices·teurs, en charge d'animer et coordonner l'équipe pédagogique. Il reste attaché à un fonctionnement collectif des écoles pouvant aller vers un plus grand partage des tâches, y compris celles relevant de la direction d'école.

2.3. Améliorer les conditions de travail des directrices et directeurs

Ils, elles, iels subissent la dégradation des conditions de travail des enseignant·es et aussi celles liées à leur fonction, complexifiées notamment par la gestion administrative de l'inclusion et la relation aux partenaires. La crise sanitaire, doublée d'improvisation, a alourdi le rythme de travail des enseignant·es,

et en particulier des directeurs·trices, en débordant encore davantage sur leur temps personnel (week-ends, vacances scolaires...). Le SNUipp-FSU exige le droit à la déconnexion.

La fonction de direction, ses spécificités professionnelles, doivent être mieux reconnues, tant au niveau salarial qu'en termes de moyens pour mener à bien ses missions. Le mandat de Rodez reste valable.

2.4. Des moyens pour la direction et le fonctionnement de l'école

Les directions des petites écoles de 1 à 3 classes doivent bénéficier des décharges auxquelles elles ont droit.

Au quotidien, les adjoint·es et les directrices·teurs doivent accomplir des tâches chronophages, surdimensionnées et éloignées de leur cœur de métier. Elles impactent négativement l'enseignement comme la direction. Les tâches inutiles au fonctionnement de l'école doivent être supprimées.

Pour le SNUipp-FSU, toutes les écoles doivent disposer d'une aide humaine formée et statutaire, adaptée à la taille de l'école. Il devra définir les modalités de mise en œuvre de cet emploi (nature, missions, organisation dans l'école, aménagement de travail...).

Par ailleurs, la formation initiale et continue, sur le temps de classe, doit être recentrée sur l'animation de l'équipe favorisant la réflexion pédagogique. Elle doit conforter ce rôle pour éviter que les directrices·teurs ne deviennent des spécialistes de l'administratif.

En plus de réaffirmer ses mandats (amélioration des décharges pour les directeurs·trices, renforcement des équipes pluri professionnelles, aide à la direction et au fonctionnement de l'école, allègement des tâches, revalorisation des rémunérations...), le SNUipp-FSU revendique plus de temps pour les équipes pour fonctionner ensemble et un temps de décharge supplémentaire pour le fonctionnement de l'école, attribué à l'école que le conseil des maîtres·ses utilisera selon les modalités qu'il choisira.

Les évolutions actuelles sur la direction et le fonctionnement de l'école, comme celles sur son organisation, imposent au SNUipp-FSU de renforcer son projet de transformation de l'école comme alternative pour contrer les logiques à l'oeuvre : taille des écoles, décharges de direction, organisation de l'école, aide à la direction et au fonctionnement de l'école, isolement dans le travail de direction... Il s'engage dans ce chantier en organisant rapidement à l'interne un cadre de réflexion (mandat d'étude, conseil national technique...).

Il explorera avec les collègues d'autres modalités pour améliorer les conditions de travail des directeurs·trices et des équipes, comme le fonctionnement de l'école (temps d'échanges institutionnalisés entre pairs, direction et fonctionnement plus collégiaux reposant sur un partage des tâches, co-direction...).

3. La structuration et l'organisation de l'École

3.1. Le périmètre de l'école

3.1.1. Des écoles de plus en plus grandes

Le SNUipp-FSU revendique un maillage resserré d'écoles publiques sur tout le territoire (mandat Rodez). Les fusions d'écoles s'amplifient dans le rural comme dans l'urbain, en créant des structures de plus en plus grandes et en éloignant les élèves de leur lieu de vie. Le SNUipp-FSU reste fondamentalement attaché à la structuration maternelle/élémentaire dans des écoles à taille humaine et s'oppose à toute fusion imposée. Le SNUipp-FSU dénonce les pressions des DASEN sur les élu·es lors des cartes scolaires pour imposer des regroupements d'écoles en excluant les équipes de la concertation et qui ont des conséquences sur l'implantation des directions. Les écoles dispersées sur plusieurs sites doivent fonctionner avec un·e directeur·trice sur chaque site (mandat Perpignan).

Le SNUipp-FSU s'engage à mener rapidement une réflexion sur la taille des écoles qui doit prendre en compte le type de structure, sa configuration et son organisation (mandat Perpignan).

3.1.2. Les rapprochements avec le collège

S'appuyant sur la continuité du cycle 3, des expérimentations sont lancées pour rapprocher l'école primaire du collège, dans son fonctionnement comme dans son identité. Le SNUipp-FSU s'oppose au glissement du 1^{er} vers le 2nd degré et rappelle son attachement à l'organisation scolaire actuelle (école maternelle/ école élémentaire/collège/lycée). Il s'oppose à toute fusion qui vise à fondre le 1^{er} degré dans un établissement inter degrés et à faire du chef d'établissement du 2nd degré un futur pilote du 1^{er} degré, y compris à titre expérimental ou dans les établissements français de l'étranger dont l'organisation administrative et l'implantation des locaux favorisent ce glissement.

3.1.3. La dualisation et la polarisation du système scolaire

Si la mobilisation a fait reculer le ministère sur son projet de création d'EPLESF, ce n'est pas le cas des EPLEI, établissements à parcours d'excellence où les élèves sont sélectionné-es dès la maternelle sur la maîtrise d'une langue étrangère. Cette polarisation est inédite, renvoyant côte à côte établissements très favorisés et écoles « ordinaires ». Le SNUipp-FSU s'oppose à un système à plusieurs vitesses, porteur d'inégalités et vecteur de tri social. Il demande l'abandon de ce dispositif. Il réaffirme son attachement à une école publique où le principe de mixité sociale est garant d'une école juste et équitable.

3.1.4. L'essor de la contractualisation

De multiples formes de contractualisations sont engagées : CLA, TER, Cités éducatives, « expérimentation marseillaise ». Il s'agit d'installer une nouvelle gouvernance visant à installer un système à plusieurs vitesses, en fonction des territoires, des contextes et des moyens alloués. Cette dérive fait glisser les budgets d'une obligation de moyens alloués par l'État à une allocation en fonction d'objectifs et de résultats locaux, en toute opacité. Le SNUipp-FSU s'oppose à ces logiques qui mettent en concurrence les territoires et les écoles. Il refuse la mutation d'un service public national avec des agent-es exerçant au service des élèves vers une myriade d'écoles soumises à des objectifs chiffrés et des personnels aux pratiques encadrées. Le SNUipp-FSU demande l'arrêt de ces contractualisations que promeut le président de la République dans son "école du futur".

3.2. L'éducation prioritaire

Les inégalités sociales et territoriales aggravent les inégalités scolaires, tant en milieu urbain que rural. 41 ans après leur mise en place, les politiques d'éducation prioritaire se sont succédées de manière discontinue, avec des réformes effectuées le plus souvent sans concertation et sans évaluation de l'existant (remplacement des PDMQDC par les dédoublements de GS, CP et CE1 par exemple). Cet investissement reste insuffisant et absorbé par les "dédoublements de classes" qui ne bénéficient pas au plus grand nombre d'élèves et peuvent se solder par de simples allègements d'effectifs pour les seules classes de GS, CP et CE1, au détriment des autres niveaux. Dans ces conditions, malgré l'engagement des personnels, ces politiques ne suffisent pas à compenser les disparités, ni à contenir l'accroissement des inégalités.

3.2.1. Une labellisation remise en cause par des expérimentations

Les expérimentations (CLA, TER) se multiplient et se généralisent sans bilan, avec une dilution du critère social, la dérégulation du cadre national et la promotion d'une nouvelle gouvernance. La labellisation basée sur des indicateurs nationaux et objectifs est contournée, amenant au traitement au cas par cas des écoles, avec une logique de mise en concurrence entre les territoires au travers des projets que les équipes doivent construire, ce qui constitue une vraie rupture avec l'existant. L'EP ne doit pas être le cadre d'expérimentations imposées par des officines privées comme « *Agir pour l'école* », ni le champ de création d'établissements inter degrés. Le SNUipp-FSU s'oppose à ces expérimentations qui, à terme, risquent de faire disparaître le label REP et exige de la transparence sur l'utilisation des moyens.

Le SNUipp-FSU dénonce les cités éducatives qui mettent à mal l'équité territoriale et le cadre national des politiques éducatives. Il alerte sur les risques de mise sous tutelle des écoles par les établissements du 2nd degré, à l'affaiblissement de l'Éducation nationale par l'ingérence des différents acteurs locaux (collectivités territoriales, préfecture, associations...). Elle conduit à déposséder les équipes enseignantes de certaines de leurs prérogatives et à remettre en cause leur professionnalité. Au regard des risques qui pèsent sur l'éducation prioritaire dans son ensemble, le SNUipp-FSU demande l'abandon des cités éducatives.

La carte de l'éducation prioritaire doit être régulièrement actualisée en fonction de critères socio-économiques objectifs, transparents, définis nationalement et ciblés sur les besoins à l'échelle des écoles, sous un label unique pour tous les territoires concernés. Elle doit partir des besoins pour attribuer les moyens, assurer la baisse des effectifs dans toutes les classes (pas plus de 15 en TPS, pas plus de 18 dans les autres classes), l'extension des allègements de service permettant la formation et le travail en équipe notamment... L'attribution du label EP aux écoles ne doit plus être conditionnée à l'appartenance à un secteur de collège labellisé.

Contrairement à l'empilement actuel des dispositifs locaux, une véritable politique nationale ambitieuse de l'éducation prioritaire visant à lutter contre les inégalités, augmentées par les effets de la crise sociale et sanitaire, peut être garante d'équité sur l'ensemble du territoire. Elle doit s'inscrire dans le cadre plus global d'une politique en faveur d'une réelle mixité sociale.

3.2.2. Un collectif de travail mis à mal

Depuis 2017, le dédoublement des classes de GS, CP et CE1, insuffisamment financé, a été imposé au détriment des PDMQDC et souvent des effectifs des autres classes ou des écoles hors EP, des RASED et du remplacement. Le conseil des maîtres-ses doit être décisionnaire pour l'organisation pédagogique et la répartition des moyens d'enseignement dans l'école. Le SNUipp-FSU dénonce l'instauration d'une part variable de l'indemnité REP+, versée sur la base de critères de départage flous et d'objectifs à atteindre, pouvant entraîner une concurrence entre les écoles et des divisions dans les équipes. Il s'oppose aux postes à profil ou à exigences particulières qui confortent la logique de concurrence et de pilotage vertical imposée par le ministère, au détriment de la dimension collective du travail. Le fonctionnement en équipe et les regards croisés sur les pratiques prennent ici toute leur importance. Le dispositif de pondération REP+ doit être sanctuarisé car il participe à la construction du collectif de travail. Le SNUipp-FSU en revendique l'extension à toutes les écoles, en et hors éducation prioritaire. Les coordonnateurs-trices REP-REP+ doivent conserver leur mission d'animation des réseaux et leur temps ne doit pas être détourné par des tâches administratives.

3.3. L'école rurale

L'école rurale et de montagne est souvent l'un des derniers services publics de proximité, contribuant à la fois à la cohésion sociale et à la dynamisation des territoires. Son maillage est essentiel pour répondre au double enjeu d'égalité territoriale et de réussite pour tous les élèves. Il l'est aussi en termes de transports pour des raisons écologiques. A ce titre, il ne doit pas être mis à mal par des logiques budgétaires (fermetures d'écoles, regroupements, fusions...) ou politiques. Le SNUipp-FSU est opposé aux fermetures d'écoles (mandat Rodez). Lors des cartes scolaires, les mesures doivent prendre en compte la réalité du territoire et ne pas reposer seulement sur le taux d'encadrement (P/E).

Le SNUipp-FSU défend le maintien d'un service public d'éducation de qualité sur tous les territoires, à l'opposé de la restructuration actuelle du réseau des écoles. La paupérisation dans les zones rurales doit être prise en compte (REP rural).

Après les conventions ruralité, les contractualisations se généralisent avec l'expérimentation des territoires éducatifs ruraux. Ces réseaux ne doivent pas avoir pour conséquences la négation des spécificités de l'école rurale et sa transformation sur le modèle urbain.

Les mandats de Rodez et de Perpignan sur la charte nationale de l'école rurale et de montagne restent d'actualité.

3.4. L'école « numérique »

Les États généraux du numérique pour l'éducation fixent la feuille de route stratégique de la mise en place de nouvelles formes de gouvernances et de nouveaux outils en matière de déploiement du numérique éducatif. Dans cet objectif l'État investit pour soutenir les projets de transformation numérique dans les écoles (expérimentation des territoires numériques éducatifs, appel à projet pour un socle numérique...). Les délégations académiques au numérique éducatif prennent également une place importante localement. Pour le SNUipp-FSU, un service public numérique éducatif, privilégiant les solutions libres, dans une démarche éthique et responsable écologiquement, ne doit pas conduire à une mise au pas numérique des pratiques et des enseignements, ni au contrôle par le ministère des outils mis à disposition. Une réflexion sur l'extension de l'usage du numérique dans les apprentissages doit être engagée alors que le temps passé devant les écrans pose des problèmes de santé publique.

Le sous-équipement des écoles doit être résorbé pour au moins égaler la moyenne européenne de postes disponibles par élève. Un cahier des charges et un plan de financement nationaux, établis sur la base du nombre de classes et d'élèves par école – y compris maternelle – doivent permettre d'atteindre cette mise à niveau à moyen terme (3 ans) par une élévation progressive et nationalement uniforme du niveau d'équipement. Celui-ci intègre matériel, logiciels, connexion haut débit, maintenance, renouvellement et recyclage du matériel dans une démarche durable. Une péréquation, garantie par l'État, doit permettre d'effacer les inégalités territoriales. Tous les personnels doivent être équipés et formés.

4. Le financement et les moyens de l'École

Aucune leçon n'a été tirée de la séquence sanitaire. Alors que les crises nécessitent de renforcer les services publics, le choix n'est pas à leur financement ni à leur développement. Le cap de l'austérité est maintenu en refusant de mettre à contribution les ménages les plus aisés, les grandes entreprises et de développer la lutte contre la fraude et l'optimisation fiscale. Malgré l'engagement de faire de l'école primaire une priorité, le service public d'éducation n'est pas épargné.

4.1. Sortir d'un sous-investissement chronique

Alors que l'engagement était de donner la priorité à l'école primaire, la légère progression du budget de l'éducation sur le quinquennat ne suffit pas à combler le retard d'une école sous-investie depuis de nombreuses années. La France dépense aujourd'hui 161 milliards d'euros pour l'éducation, soit 6,6% de son PIB. Si la même part était dépensée qu'en 1995, ce serait 25 milliards d'euros d'investissements en plus pour l'École ! La dépense par élève dans le primaire en France reste inférieure de 9% à la moyenne des 22 pays de l'Union européenne. Le SNUipp-FSU demande un rattrapage de la dépense d'éducation pour financer son plan d'urgence pour l'École.

4.2. Lutter contre la mise en place d'un nouveau modèle pour l'École

4.2.1. La remise en cause de l'allocation nationale de moyens

La garantie d'un service public d'éducation de qualité, sur l'ensemble du territoire, basé sur un système de répartition des moyens transparent et visant à réduire les inégalités, est remise en cause. Le choix est fait de rompre avec un modèle national, en assumant une vision libérale du système éducatif qui favorise la compétition entre les territoires et les établissements scolaires, développe les expérimentations et récompense ceux qui sont considérés comme les plus méritants. Les CLA, comme l'expérimentation de Marseille, en sont des marqueurs. Le SNUipp-FSU exige l'abandon de tout dispositif et expérimentation liant les moyens pour les écoles à une contractualisation. Il s'oppose à toute remise en cause de l'allocation nationale de moyens.

4.2.2. Le poids des priorités ministérielles

La prétendue priorité au primaire n'a pas permis de développer qualitativement l'École publique, en créant les postes nécessaires à son bon fonctionnement (remplacement, RASED...) et en abaissant les effectifs dans l'ensemble des classes. Les postes créés ont été consommés par les priorités décrétées par le ministère, largement sous-financées : dédoublement des classes de GS, CP et CE1 en REP et REP+, plafonnement à 24 élèves des classes de GS, CP et CE1 hors EP, amélioration de certaines décharges de direction, plan autisme... Ces mesures n'ont pas été généralisées dans tous les départements et ont pesé sur les cartes scolaires, notamment en entraînant des fermetures de classes ou un alourdissement des effectifs des autres classes. Le SNUipp-FSU exige que les priorités ministérielles soient entièrement financées.

4.2.3. Un recours accru à l'emploi non-titulaire

Amplifié par la situation de l'École sous covid, le besoin de remplaçant-es et la réforme de la formation initiale, le recours à des emplois contractuels s'est amplifié ces derniers mois dans les écoles, bien que le phénomène soit plus ancien. Les situations déficitaires – moins d'enseignant-es que d'emplois – se multiplient et la voie contractuelle devient de plus en plus une façon d'adapter les recrutements aux besoins, plutôt que de les anticiper en créant un nombre de places suffisant aux concours (thème 1). La priorité doit être donnée au recrutement sur la liste complémentaire qui doit être abondée autant que de besoin. La multiplication des contrats, notamment ceux en lien avec la formation initiale, banalise la présence des non titulaires dans les écoles. Leur précarité, l'absence de formation et le turn over aggravent le risque d'une rupture d'égalité du service public d'éducation et accentuent la charge de travail des directions d'école. Le SNUipp-FSU refuse la pérennisation d'un système fondé sur le recours à des enseignant-es contractuel·les précaires. Il exige le recrutement de titulaires formé-es à la hauteur des besoins et l'arrêt des recrutements de contractuel·les. Une véritable politique d'attractivité des métiers de l'enseignement doit se mettre en place (cf thème 3). Le SNUipp-FSU dénonce le recours à la contractualisation programmé dans la loi de transformation de la Fonction publique.

4.2.4. Le transfert de moyens au privé

Le paiement obligatoire d'un forfait scolaire versé par les communes à l'école privée la plus proche si l'école publique ne dispense pas un enseignement de langue régionale, inscrit dans la loi Molac de mai 2021, est inacceptable.

L'abaissement de l'âge de la scolarité obligatoire a eu pour effet d'obliger les collectivités territoriales à financer les écoles maternelles privées, diminuant d'autant l'investissement dans les écoles publiques, notamment pour la scolarisation des moins de 3 ans. La volonté du gouvernement est clairement de favoriser l'enseignement privé. L'intégration d'établissements privés à l'éducation prioritaire entraîne une baisse de moyens au public, ce qui est inadmissible. Il reste des communes sans école publique, l'Etat doit prendre ses responsabilités pour faire respecter le Code de l'éducation. Le SNUipp-FSU dénonce les stratégies d'évitement introduites par la présence de l'école privée. Le SNUipp-FSU réaffirme ses mandats de Perpignan.

4.3. Donner au service public d'éducation les moyens de lutter contre les inégalités

La crise sanitaire a montré l'urgence à amorcer un autre tournant pour l'École, en la sortant de ses difficultés structurelles. Le dernier rapport de l'OCDE montre que la taille moyenne des classes du primaire en France reste nettement supérieure à celle des pays de l'UE, avec 22 élèves contre 19 élèves en moyenne. La baisse des effectifs doit se généraliser à l'ensemble des classes.

La période s'est traduite par des dysfonctionnements structurels liés au manque de remplaçant-es. Le vivier doit être renforcé et des postes de titulaires prévus à cet effet pour assurer la continuité du service dans toutes les écoles. Les missions spécifiques des remplaçant-es doivent être préservées ou rétablies

(TR brigades, ZIL, formation continue...). Pour le SNUipp-FSU, le nombre de postes doit atteindre 10% a minima des effectifs pour assurer notamment tous les remplacements de courte durée et les départs en formation continue. Les supports de remplacement ne doivent pas être utilisés à d'autres fins. Les brigades de remplacement ASH et AESH doivent être généralisées partout. Le SNUipp-FSU dénonce toute tentative d'installer des remplaçant-es "à distance" comme cela est actuellement en cours d'expérimentation dans le second degré.

La crise a aussi mis l'accent sur le rôle des enseignant-es spécialisé-es et des psyEN dans la lutte contre la difficulté scolaire. Celui-ci doit être réaffirmé avec un abondement de postes permettant la réimplantation des RASED complets partout et des secteurs d'intervention adaptés (800 élèves) en fonction de la zone géographique, pour répondre aux besoins de toutes les écoles. Ces postes doivent être accompagnés de moyens permettant aux personnels de remplir leurs missions (déplacement, départs en formation...). Des AESH doivent être recruté-es en nombre suffisant pour couvrir les besoins des élèves en situation de handicap.

Afin de permettre un véritable travail en équipe, le dispositif « Plus de maîtres que de classes » (cf thème 1), qui avait donné satisfaction, doit être réactivé et généralisé avec des postes créés à cet effet dans toutes les écoles.

Enfin d'autres champs ont subi des réductions de moyens ces dernières années, notamment la formation continue. Le SNUipp-FSU demande une dotation spécifique de remplaçant-es qui permette des départs en stage réguliers sur le temps de classe.

Le SNUipp-FSU revendique un plan d'urgence pour l'école qui passe par un plan d'investissements pluri-annuel permettant à l'École de rattraper son retard. Il doit reposer à la fois sur un abaissement des effectifs des classes pour de meilleures conditions d'apprentissage et sur un abondement de postes nécessaires au bon fonctionnement du service public d'éducation. Il chiffre ces besoins à au moins 90 700 postes (13 700 pour baisser les effectifs des classes, 3 200 pour le remplacement, 46 000 pour le PDMQDC, 9 000 pour la formation, 6 800 pour les RASED, 12 000 pour la direction d'école...).

4.4. Les moyens dans les DROM

La crise sanitaire a mis en évidence la vétusté des écoles, les retards gigantesques en termes d'infrastructures et les manques criants de moyens dans les DROM. L'État n'a toujours pas pris la mesure des besoins. Pour le SNUipp-FSU, l'État doit financer un plan pluriannuel de rénovations et constructions d'écoles afin de pallier le manque de locaux, de pouvoir garantir l'accueil de tous·tes les élèves dans de bonnes conditions dès 3 ans et de baisser les effectifs dans les classes. Le SNUipp-FSU demande qu'un bilan soit fait de tous les plans engagés pour les DROM.

Les résultats scolaires des élèves dans les DROM sont très faibles en comparaison de ceux de l'hexagone. La grande précarité des familles, contraintes d'acheter la quasi-totalité du matériel scolaire, manuels compris, faute d'un engagement financier suffisant des mairies, aggrave la situation. Pour le SNUipp-FSU, l'État doit soutenir les collectivités pour prendre en charge le matériel scolaire de chaque élève et la création de salles informatiques.

Les DROM ont besoin d'un véritable plan volontariste qui répond aux urgences locales et au manque d'attractivité par le classement des DROM en REP+ et par des créations de postes tenant compte de la spécificité du public accueilli.

Les DROM ont des réalités spatiales différentes (latitude, climat, géographie...), ajoutées au changement climatique, qui nécessitent de réfléchir aux modalités d'organisation et de structuration du service public d'éducation dans ces territoires. Le SNUipp-FSU se donne pour mandat d'approfondir ces questions.

4.5. Établissements français de l'étranger : des moyens et la priorité au service public

L'État doit redonner au réseau des établissements d'enseignement français à l'étranger les moyens d'assurer ses missions de service public. Les choix de rigueur budgétaire et le maintien du plafond

d'emplois des titulaires détachés confirment la politique de désengagement de l'État malgré la croissance constante du réseau et l'objectif présidentiel de doubler le nombre d'élèves d'ici 2030.

Cela a pour conséquence le développement du réseau au profit d'investisseurs privés (établissements partenaires) encouragés par des aides et un accompagnement de l'État. Le SNUipp-FSU revendique des moyens pour le réseau des établissements de l'étranger, ce qui passe par la création de postes de titulaires détachés à la hauteur des besoins et des ambitions affichées. Les critères d'homologation doivent être renforcés et les moyens de l'État doivent bénéficier prioritairement aux établissements en gestion directe et conventionnés de l'AEFE.

5. La place et le rôle des collectivités territoriales

L'État ne cesse de réduire son investissement dans l'Éducation et d'engager les collectivités territoriales et acteurs locaux à jouer un rôle de plus en plus important dans le système éducatif, ce qui accentue les inégalités territoriales. La gestion de la crise sanitaire a montré le rôle déterminant des collectivités dans l'équipement des écoles, tout en restant tributaires des orientations politiques engagées nationalement. Leur complémentarité doit aujourd'hui être réinterrogée à la lumière de leurs périmètres respectifs.

5.1. Une place croissante des collectivités dans la politique éducative

La politique Macron est marquée par la volonté d'éclater le cadre national du service public d'éducation au profit d'une entrée plus territorialisée, ce qui a pour conséquence l'accroissement des inégalités. Le développement du pilotage partagé des cités éducatives ou des territoires éducatifs ruraux est à la fois une menace d'externalisation, de mise sous tutelle et de définition locale du service public de l'Éducation nationale. Or aujourd'hui des pans entiers de l'éducation sont concernés par des « *alliances éducatives* ». Si cette entrée territorialisée n'est pas nouvelle (PEDT, rythmes scolaires, conventions ruralité...), cette tendance s'est accélérée avec le Plan mercredi, les Cités éducatives, les TER, les internats d'excellence et ruraux, les plans numériques, les vacances apprenantes ou le sport.

L'État conditionne ses aides aux collectivités à l'engagement dans un projet (expérimentation Marseille par exemple). La contractualisation entre le local et le national confirme l'objectif de construire un service public d'éducation réglementé à l'échelle du territoire et de développer des co-initiatives.

Le SNUipp-FSU s'oppose à cette territorialisation et dénonce le désengagement de l'État au profit d'un renforcement des prérogatives des collectivités dans le domaine scolaire qui modifierait le cadre national du système éducatif.

L'article 144 de la loi 3DS porte sur la remise au parlement d'un rapport du gouvernement sur les perspectives du transfert de la médecine scolaire aux départements. Le SNUipp-FSU, avec les syndicats de la fédération des personnels concernés, rappelle son opposition à ce transfert, comme à celui des assistant-es sociaux-ales, infirmier-es de l'Éducation nationale et psychologues EN. Il demande le recrutement de ces personnels en nombre suffisant et des mesures pour rendre ces métiers attractifs.

5.2. Le poids local du politique

L'augmentation des prérogatives des collectivités en matière scolaire revient à soumettre l'École à des pressions politiques dont la préservait le cadre national de la Fonction publique de l'État. Les contractualisations peuvent faire le jeu des intérêts locaux aux dépens de l'intérêt général.

Les EPCI se substituent de plus en plus aux communes sur la compétence scolaire : le pouvoir décisionnel s'éloigne du terrain et la réactivité aux demandes des personnels et des usager-es en est fortement impactée. Les relations avec les collectivités sont dégradées, ce qui a des conséquences sur les conditions de travail des équipes.

Pour le SNUipp-FSU, l'école doit être préservée de toute influence politique et un dialogue de terrain doit perdurer pour un meilleur fonctionnement du service public de proximité. Les rythmes scolaires comme la crise sanitaire ont montré la nécessité d'un travail de bonne entente entre les équipes et les collectivités, chacune dans son rôle et son champ de compétences.

La coexistence de rythmes scolaires de 4 jours et 4,5 jours génère parfois un sentiment d'injustice chez les enseignant-es. Ils, elles, iels subissent des choix imposés. Pour le SNUipp-FSU l'avis des équipes doit être mieux pris en compte.

5.3. Des collectivités à soutenir financièrement

Les politiques d'austérité pèsent sur les collectivités qui ont subi de nouveaux transferts de compétences sans bénéficier de moyens financiers supplémentaires et dans un contexte de baisse de leurs ressources directes. Cela a des conséquences directes sur le fonctionnement et le budget des écoles (outils pédagogiques, numérique, matériel scolaire, sorties scolaires et culturelles, personnels territoriaux...). Le SNUipp-FSU exige que l'État soutienne financièrement les collectivités pour garantir les besoins du service public d'éducation sur l'ensemble du territoire. Un système de péréquation doit être intégré dans les finances publiques. Le SNUipp-FSU réaffirme son mandat d'un cahier des charges national garanti par l'État (Perpignan), dont il travaillera à définir le contenu.

5.4. Le périscolaire

Le périscolaire est essentiel pour les familles, mais son accès est inégal selon les territoires. Le ministère a lancé le plan mercredi – décrié sur ses aides financières insuffisantes et son organisation complexe dissuadant les territoires les plus fragiles – les vacances apprenantes et les écoles ouvertes. Ces initiatives mêlent Éducation nationale et collectivités. Le ministère, en changeant de périmètre, a ouvert la porte aux acteurs-trices de l'animation et renforcé la « concurrence » éducative, en introduisant de la confusion entre les attributions.

Le SNUipp-FSU revendique un vrai service public du périscolaire, encadré par des agent-es titulaires et formé-es, gratuit, accessible à tous les enfants sur tout le territoire, clairement identifié.

5.5. Le bâti scolaire

La crise sanitaire a mis en lumière les inégalités territoriales en matière de bâti scolaire (vétusté des écoles, manque d'équipements sanitaires, exigüité des locaux, indisponibilité de salles, absence de ventilation des locaux, problèmes d'isolation ...).

Les collectivités, propriétaires des locaux scolaires et sportifs, doivent les entretenir, les aménager, les fermer ou en construire de nouveaux pour des questions d'hygiène et de sécurité (risque amiante...), pour assurer leur accessibilité et pour garantir les meilleures conditions d'apprentissage pour les élèves et de travail pour les personnels. Le changement climatique les oblige à engager une vraie réflexion en termes d'adaptation, de confort et d'économies d'énergie, tant sur les constructions existantes que sur les neuves. L'État doit fixer des objectifs précis en s'appuyant sur un cahier des charges national ambitieux aider financièrement les collectivités pour répondre à ces enjeux, sans pour autant lier ces aides à des réorganisations d'écoles, comme à Marseille. Il est urgent de faire un état des lieux du bâti scolaire et d'engager les travaux nécessaires pour assurer le bien-être des personnels et des élèves et faire de l'école un véritable lieu de vie. Il est aussi urgent de rompre avec la minéralisation des cours de récréation, leur végétalisation et leur réaménagement y concourent. Le SNUipp-FSU demande un plan de transition écologique nécessitant une participation active des pouvoirs publics en soutien des collectivités territoriales pour un bâti éco-responsable, selon des normes exigeantes. Les personnels des écoles doivent obligatoirement être associés à toute concertation concernant le bâti scolaire et être pleinement acteurs de la transition écologique.

5.6. La restauration et le transport scolaires

Les mandats de Perpignan sont réaffirmés. La restauration scolaire est un enjeu social (accès à toutes et tous), de santé (bien-être de l'élève, acoustique, temps de repas...), sanitaire (aliments bio et circuits courts à privilégier) et environnemental (empreinte carbone liée aux différents transports, à la consommation de certains aliments, composition des repas, respect de la saisonnalité...). Cela implique

de sortir d'une gestion confiée à des groupes privés de restauration collective dont l'offre repose sur l'industrie agroalimentaire et sur une logique de profit. Pour le SNUipp-FSU, les collectivités doivent engager les moyens humains, matériels et financiers afin d'assurer un service public de qualité. La tarification doit être établie en fonction des ressources des familles, la question de la gratuité doit être posée. (Mandat de Perpignan)

Les transports scolaires doivent être gratuits s'adapter à la réalité géographique et au contexte écologique (réflexion sur la taille des véhicules et sur l'organisation en fonction du nombre d'élèves transportés, durée de transport, énergie propre...) L'État doit inciter à la transition vers des mobilités douces (aménagement de pistes cyclables, sécurisation des abords de l'école, opérations « semaines sans voiture », etc...). Les collectivités territoriales doivent favoriser l'accès aux transports, notamment pour les écoles publiques, en mettant en réflexion la mise en place de régies de transports publics.

L'État doit aider financièrement les collectivités pour répondre à ces enjeux. L'école doit devenir un lieu d'exemplarité en matière d'usages et de consommations collectives (réduction, tri et valorisation des déchets, sobriété, isolation des bâtiments...).